



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Magisteres

Question écrite n° 48033

Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur le statut des magisteres, crees en 1985. Il lui demande si une procedure d'habilitation des magisteres est envisagee afin de proteger ce diplome contre des tentations de creations, sans le meme titre, de formations moins rigoureuses et moins exigeantes, qui risqueraient de devaloriser les magisteres deja delivres.

Données clés

Auteur : [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48033

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 633